Numéro	**CFVU/2026-09-22/04**
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	**08-10-2026**
Date de mise en ligne sur internet (externe)	15/10/2026
Date de transmission au Recteur	15/10/2026

PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 22 septembre 2026 portant approbation de la modification du règlement des études du master mention « monnaie, banque, finance, assurance » de l'École d'économie de la Sorbonne

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 612-5 à L. 612-6-1 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de gestion de l'École d'économie de la Sorbonne en date du 7 juillet 2026.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du règlement des études du master mention « monnaie, banque, finance, assurance » de l'École d'économie de la Sorbonne ci-après annexé.

Cette modification sera effective à compter de la date de publication de la présente délibération.

Délibération CFVU/2026-09-22/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	37
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	23
Nombre de contre	9
Nombre d'abstentions	5

Paris, le 5 octobre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION DU MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

Mention du master : MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Monnaie-Banque-Finance-Assurance	M1B408	M1									x	
Banque - Finance	MPB50C	M2	x									Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance
Financial Technology Data	MIB50A	M2	x		x					x		Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance
Financial economics	MRB50A	M2	x		x							Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance
Contrôle des risques bancaires et conformité (apprentissage, contrat pro)	MPB50D	M2	x							x		Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance
Stratégies d'Assurance, Finance et Risques (SAFiR)		M2	x							x		Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance
Finance Responsable, Information et communication (FRIC)	MPB50P	M2	x							x		Master 1 Monnaie-Banque-Finance-Assurance

Clauses particulières pour chaque parcours :

1. Rubrique libre

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape			Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Monnaie-Banque-Finance-Assurance	M1B408	M1		Durant les périodes d'examen	Session 1-session 2	Optionnel			
Banque - Finance	MPB50C	M2		En cours de semestre	Session unique	Obligatoire	4 mois		
Financial Technology Data	MIB50A	M2	Anglais	En cours de semestre	Session unique	Pas de stage			
Financial economics	MRB50A	M2	Anglais	En cours de semestre	Session unique	Optionnel	1 mois		
Contrôle des risques bancaires et conformité (apprentissage, contrat pro)	MPB50D	M2		En cours de semestre	Session unique	Pas de stage			
Stratégies d'Assurance, Finance et Risques (SAFiR)	création	M2		En cours de semestre	Session unique	Pas de stage			
Finance Responsable, Information et communication (FRIC)	MPB50P	M2		En cours de semestre	Session unique	Pas de stage			

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Monnaie-Banque-Finance-Assurance	M1B408	M1	x				
Banque - Finance	MPB50C	M2	x				
Financial Technology Data	MIB50A	M2	x				
Financial economics	MRB50A	M2	x				
Contrôle des risques bancaires et conformité (apprentissage, contrat pro)	MPB50D	M2	x				
Stratégies d'Assurance, Finance et Risques (SAFiR)	création	M2	x				
Finance Responsable, Information et communication (FRIC)	MPB50P	M2	x				

Clauses spécifiques de validation

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)		Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)		Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement d'U.E.)	
			Matière(s) concernée(s)	Note minimale requise	Matière(s) concernée(s)	Nom des UE	Note minimale requise	Nom des UE	Intitulé du bloc	Note minimale requise
Master 2 Professionnel Banque - Finance	MPB50C	M2	mémoire stage/méthodologie	10/20						
Master 2 Professionnel Financial Technology Data	MIB50A	M2	Master Thesis	10/20						
Master 2 Recherche Financial economics	MRB50A	M2	Master Thesis	10/20						
Master 2 Professionnel Contrôle des risques bancaires et conformité (apprentissage, contrat pro)	MPB50D	M2	Mémoire de fin d'études	10/20						
Stratégies d'Assurance, Finance et Risques (SAFiR)	création	M2	Mémoire de fin d'études	10/20						
Master 2 Professionnel Finance Responsable, Information et communication (FRIC)	MPB50P	M2	Mémoire de fin d'études	10/20						